



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 121637

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le manque de crédits concernant les manuels scolaires dans les collèges. Depuis la loi de 1977, l'achat des manuels scolaires était financé par l'État. La mise en place de la nouvelle loi LOLF (loi organique aux lois des finances) a remis en question l'enveloppe spécifique destinée aux manuels scolaires. Actuellement les établissements reçoivent une subvention globalisée englobant les carnets de correspondance, les frais de stages en entreprise, les photocopies, le matériel informatique et les manuels scolaires. Le syndicat national de l'édition (SNE) déplore une baisse du budget pour les livres scolaires de 14 %. L'association Savoir lire constate que 50 % des 6e ne disposent pas des manuels scolaires conformes aux programmes de langues vivantes conformes aux programmes et à l'application nouveau cadre européen commun de référence des langues (CE-CRL) ; en 5e, 17 % des élèves ont le même problème pour les mathématiques et les sciences physiques ; 12 % sont concernés pour les manuels spécifiques aux sciences et vie de la terre. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour pallier cette insuffisance de crédits alors que l'on sait que les manuels scolaires sont indispensables à la réussite des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121637

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3239